Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260612-2026_35-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Commune de VIEUX-VIEL

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
Unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de VIEUX-VIEL
Le 05/06/2026

L'an 2026, le 28 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VIEL s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUFEU Gérard, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

Présents :
M. DUFEU Gérard, Maire
Mmes : BARBIER Brigitte, LEFRANÇOIS Magalie, MAZURIER Pauline, NOBLET Océane, TIDBURY Jane
MM : BOUESNARD Corentin, MAUGUIN Pierre, PITOIS Jérôme, PITOIS René, STRACQUADANIO Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : Pauline MAZURIER

2026 - 35 Vote du budget primitif assainissement 2026

- Vu la délibération n° 2026_33 du conseil municipal en date du 05 juin 2026, approuvant l'affectation de résultat,

- Considérant que le budget primitif voté le 28 mai 2026 prévoyait d'affecter l'ensemble des résultats de l'exercice d'exploitation en section d'investissement,

- Considérant le besoin d'équilibrer les sections d'exploitation et d'investissement,

- Considérant qu'il convient de revoter le Budget principal :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

APROUVE le budget primitif d'assainissement 2026, tel que présenté par Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260612-2026_35-DE

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	72 610.61 €	72 610.61 €
Section d'investissement	52 216.15 €	52 216.15 €
TOTAUX	124 826.76 €	124 826.76 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaire à l'exécution du présent budget, y compris les décisions modificatives ultérieures dans la limite des crédits ouverts.

MANDATE Monsieur le Maire pour procéder à la publication et à l'exécution des présentes décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/06/2026
Le Maire
Gérard DUFEU